

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droits de l'homme

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droits de l'homme* a pour objectif de préparer les étudiants aux fonctions d'experts dans le domaine de la protection des droits de l'homme, de façon à leur permettre d'occuper des emplois d'avocat ou de conseil dans les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales ou des administrations nationales. Portée par la Faculté de Droit, Sciences politiques et Gestion de l'Université de Strasbourg, la mention est organisée autour de deux spécialités de deuxième année de master : *Protection des droits de l'homme en Europe* et *Minorités nationales*. Les deux spécialités proposent un parcours professionnel et un parcours recherche et sont assurées dans le cadre d'un accord de coopération conclu avec la Cour européenne des droits de l'homme.

Analyse

Objectifs
<p>La mention a vocation à former des juristes polyvalents de haut niveau dans le domaine de la protection des droits de l'homme et des minorités, dans une perspective d'insertion professionnelle dans des organisations non gouvernementales ou des organisations interétatiques, nombreuses dans l'environnement immédiat, compte tenu de la présence à Strasbourg de trois institutions européennes impliquées dans la protection des droits de l'homme à l'échelle du continent. La formation, à la fois théorique et pratique, présente un caractère pluridisciplinaire (droit privé, droit public, droit européen, droit international, histoire et sociologie), de façon à apporter aux étudiants, outre les connaissances juridiques et linguistiques nécessaires, une capacité d'analyse des situations et de réaction appropriée à même de leur permettre d'intégrer le secteur professionnel visé. Les métiers présentés comme débouchés naturels de la formation sont bien présentés et correspondent aux matières enseignées.</p>
Organisation
<p>La mention est organisée autour de deux spécialités de deuxième année de master : <i>Protection des droits de l'homme en Europe</i> et <i>Minorités nationales</i>, une troisième spécialité, <i>Droit des ONG et affaires humanitaires</i>, ayant été suspendue puis fermée. La mention ne proposant pas de première année de master spécifique ne permet pas de spécialisation progressive, celle-ci n'apparaissant qu'au niveau du semestre 4 de chaque spécialité. L'organisation gagnerait à évoluer pour s'inscrire dans une logique d'un cycle de master en deux ans, alors qu'elle se plaçait jusqu'alors délibérément dans une perspective 4 + 1.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement dans l'environnement international est très bon, la proximité de plusieurs institutions européennes présentes à Strasbourg (Conseil de l'Europe, Cour européenne des droits de l'homme et Parlement européen) a judicieusement été exploitée et des partenariats avec ces dernières ont été formalisés. Il est également fait état d'un soutien de l'<i>European Interuniversity Center for Human Rights and Democratization</i> (EIUC), regroupant 41 universités spécialisées dans les droits de l'homme et qui se traduit par des échanges d'étudiants et d'enseignants.</p> <p>Le positionnement au niveau national et local s'avère moins satisfaisant, il n'est nullement fait état de partenariats avec les collectivités locales, des établissements publics ou des entreprises. De la même façon, si la spécialité <i>Minorités nationales</i> n'a pas d'équivalent au plan national et ne peut que s'inscrire dans une dynamique propre, on relèvera en revanche que, s'agissant de la spécialité <i>Protection des droits de l'homme en Europe</i>, aucune collaboration ne semble être formalisée avec la mention de master <i>Politiques européennes</i>, alors pourtant que des synergies pourraient s'envisager.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique se compose d'une équipe limitée aux porteurs des deux spécialités et d'une équipe élargie à l'ensemble des enseignants du master qui, nécessairement, se limite aux deux spécialités sans qu'il y ait une équipe élargie à l'ensemble de la mention. Outre les enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg assurant 160h (39 % des heures), l'équipe intègre de très nombreux intervenants extérieurs issus des institutions européennes partenaires, d'universités étrangères et du barreau. Ainsi, 103h (25 %) sont assurées par des professionnels et 146h (36 %) par d'autres enseignants-chercheurs ou des alumni (en particulier pour les simulations de procès).</p> <p>Ces intervenants extérieurs jouissent d'une grande renommée scientifique et sont des spécialistes reconnus dans leurs domaines respectifs. L'équipe d'enseignants-chercheurs, composée exclusivement de juristes de grande notoriété, traduit mal la pluridisciplinarité affichée, au-delà du moins d'une pluridisciplinarité interne à la science juridique.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont stables pour la spécialité <i>Minorités nationales</i>, plus fluctuants pour la spécialité <i>Protection des droits de l'homme en Europe</i>. Ils demeurent conformes à ceux qui sont attendus dans une formation de ce type, avec 18 inscrits pour la spécialité <i>Droit des minorités</i> et de 14 à 38 étudiants pour la spécialité <i>Protection des droits de l'homme en Europe</i>. Le taux d'insertion est moyen, voire mauvais pour certaines années (8 diplômés insérés pour 39 sondés et 25 répondants en 2011-2012, mais 15 insérés pour 33 sondés et 20 répondants en 2012-2013). La poursuite d'études en doctorat concerne entre 1 et 3 diplômés chaque année.</p>
Place de la recherche
<p>La mention n'intègre pas de modules spécifiques de formation par et à la recherche, hormis quelques heures de formation documentaire en début de semestre 3. Cette formation se fait dans le cadre des enseignements de spécialité par une incitation des étudiants à participer aux travaux des centres de recherche auxquels le master est rattaché (organisation et participation à des colloques, séminaires et tables rondes). Cette participation devient une obligation pour les étudiants ayant choisi de s'orienter vers un parcours recherche, qui doivent en outre rédiger un mémoire de recherche. La poursuite en doctorat est possible au sein de l'Ecole doctorale n° 101 avec un rattachement à l'Institut de Recherches Carré de Malberg (spécialité <i>Protection des droits de l'homme en Europe</i>) ou au Centre d'Etudes Internationales (spécialité <i>Minorités nationales</i>) qui sont tous deux membres de la fédération de Recherche Unistra-CNRS « l'Europe en mutation ».</p>
Place de la professionnalisation
<p>L'intégration professionnelle par le biais d'une association de diplômés (« Plaider les droits de l'homme ») est un point positif. Elle se traduit par l'organisation de rencontres entre étudiants et alumni (dont on ne connaît ni la régularité ni la teneur). Le soutien de la Cour européenne des droits de l'homme et du Conseil de l'Europe, formalisé par le biais d'un accord de coopération en matière de formation, est également un atout qui se traduit notamment par la participation de plusieurs juges et fonctionnaires du greffe de la Cour à la formation. La principale limite de la mention sur ce point, tient en ce que, à part une « journée des masters », il n'a pas été mis en place d'outils spécifiques pour accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel. Des outils pertinents ont en revanche été prévus à fins d'acquisition et de développement des compétences professionnelles, qu'il s'agisse des procès simulés (<i>Moot Court</i>) ou des cours de méthodologie adaptés aux objectifs d'insertion professionnelle.</p> <p>De façon générale, la place de la professionnalisation pourrait être améliorée.</p>

Place des projets et des stages
Les stages sont obligatoires dans les deux spécialités de deuxième année de master pour les étudiants ayant choisi un parcours professionnel. D'une durée minimale de deux mois (ce qui apparaît faible à un niveau master), ils donnent lieu à une évaluation du rapport par le responsable de la spécialité. On pourra s'étonner, compte tenu des objectifs de la mention, que cette évaluation ne passe par une soutenance devant un jury. La recherche de stage semble assez mal encadrée, faute d'un service dédié au sein de la faculté ou de l'université.
Place de l'international
Du fait de la finalité de la mention la place de l'international s'avère extrêmement forte. Les voies d'intégration professionnelle des diplômés étant essentiellement à l'international, le cursus a été conçu afin d'accompagner et de favoriser cette particularité. Cette logique passe par plusieurs biais. D'abord une forte intégration d'étudiants étrangers au sein de la mention (environ la moitié des étudiants). Ensuite, la multiplication des cours assurés par des professionnels ou professeurs étrangers invités et l'obligation de posséder une excellente maîtrise de l'anglais (recrutement au sein de la première année de master du double diplôme franco-anglais). Enfin, l'établissement de partenariats internationaux (<i>European Interuniversity Center for Human Rights and Democratization</i> ; Université de Freiburg ; Friendship University de Moscou, Université de Nijni Novgorod et Université de Bucarest).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Le vivier de recrutement est très large, puisque la mention ne comporte pas de première année et recrute dans les masters 1 de l'Université de Strasbourg et d'autres universités, en sélectionnant des étudiants de bon niveau. Ceci explique des taux de réussite globalement très bons : 98 % en moyenne pour chaque spécialité. Le dossier ne fait pas état de la mise en place de passerelles ou de dispositifs particuliers d'aide à la réussite. Il existe toutefois un régime d'aménagement des études sur deux ans pouvant être exceptionnellement accordé à des étudiants en difficultés.
Modalités d'enseignement et place du numérique
Outre des enseignements traditionnels, une large place est accordée aux pratiques pédagogiques innovantes et au numérique. Sont ainsi organisés des procès simulés (<i>Moot Court</i>) et autres masters class réalisés en coopération avec une association d'anciens étudiants (« Plaider les droits de l'homme »). L'utilisation des ressources numériques fait l'objet d'une formation spécifique consacrée à la recherche documentaire, tandis qu'une expérimentation a été conduite en 2015-2016 concernant l'utilisation de cours en ligne conçus sous forme de Mooc. Le master est ouvert en formation continue, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil de l'Europe qui s'avère effectif puisque les étudiants en formation continue représentent environ 1/5 des inscrits au master. Le master est aussi accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et aux étudiants en situation de handicap qui peuvent bénéficier d'un dispositif spécifique d'intégration. Dans la même logique, des cours de français langue étrangère sont également prévus pour les étudiants internationaux.
Evaluation des étudiants
Les modalités d'évaluation sont des plus classiques et reposent sur un contrôle continu ou terminal (épreuves écrites et orales) selon les unités s'agissant du semestre 3 et sur l'évaluation du rapport de stage ou du mémoire pour le semestre 4. Il n'est pas prévu de jury en fin de semestre 3, le jury n'étant réuni qu'en fin d'année.
Suivi de l'acquisition de compétences
Même si l'Université de Strasbourg n'a pas encore établi de dispositif spécifique d'évaluation de l'acquisition des compétences (à part un encouragement des étudiants à réaliser un portefeuille de compétences), la démarche compétences est présente dans les objectifs de la mention. Elle apparaît très nettement au sein des fiches RNCP (répertoire national des compétences professionnelles), très lisibles sur ce point. Elle apparaît aussi au travers d'un certain nombre d'outils développés à cette fin, qu'il s'agisse des procès simulés (<i>Moot Court</i>), des exercices de rédactions de notes politiques (<i>Policy briefs</i>) ou des cours de méthodologie adaptés aux objectifs d'insertion professionnelle.

Suivi des diplômés
Un service commun dédié de l'université est chargé d'opérer ce suivi en interrogeant les étudiants trois ans après l'obtention du master. Ce travail est complété en interne par une enquête proposée dans le cadre de la mention. Le suivi professionnel des étudiants reste très insatisfaisant et devra être amélioré tant au niveau du diplôme qu'à celui de l'établissement. En l'état et faute d'indicateurs précis, il ne permet qu'une vision très imparfaite de la réalité de l'insertion professionnelle des diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Un conseil de perfectionnement a été institué, mais sa composition n'est pas conforme. Ce conseil n'est en effet composé que par les enseignants-chercheurs des deux spécialités auxquels sont adjoints un membre du Conseil de l'Europe et un enseignant extérieur à l'université. Outre cette insuffisance de professionnels, on constate l'absence d'étudiants. Ce conseil ne se réunit qu'une fois par an au moment du jury de délibération de fin d'année et a pour tâche de réfléchir aux évolutions et modifications nécessaires. L'évaluation par les étudiants est prévue et réalisée par le biais d'un questionnaire écrit suivi d'une séance de restitution. Les remarques des étudiants et celles du « Conseil de perfectionnement » sont analysées et éventuellement intégrées par l'équipe pédagogique. L'ensemble reste très peu formalisé et s'avère insuffisant au regard des exigences réglementaires.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Adossement de la formation aux institutions européennes locales.
- Place de l'international.
- Qualité de l'équipe pédagogique.
- Place des pratiques pédagogiques innovantes.

Points faibles :

- Organisation incompatible avec la logique du cycle master en raison de l'absence d'un M1 amenant un défaut de spécialisation progressive.
- Accompagnement insuffisant des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- Insuffisances dans le suivi des diplômés.

Avis global et recommandations :

Disposant de nombreux atouts et forces, tenant en la qualité de son équipe pédagogique, en la places des pratiques pédagogiques innovantes et de l'international dans la formation et en son positionnement dans le tissu socio-économique local, le master *Droits de l'homme* doit cependant faire le nécessaire pour s'inscrire dans une logique de spécialisation progressive impliquant l'installation d'une première année de master.

La formalisation d'un conseil de perfectionnement et d'outils effectifs de suivi des diplômés permettrait en outre d'ajuster, plus finement encore qu'elle ne l'est, la formation aux exigences du secteur et d'améliorer des taux d'insertion qui ne traduisent pas la qualité intrinsèque de la mention.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *Droits de l'homme*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr